

ciens et jorains va être très difficile au Reichstag allemand, en présence de l'hostilité violente du gouvernement, des protestants, des Juifs et des libres-penseurs. Vous remarquerez que, dans ces élections de l'Alsace-Lorraine, les protestants sont restés complètement à l'écart, tandis qu'il n'y a pas de patriotisme n'est que du côté des catholiques.

Un de mes amis qui a été reçu à Rome par Pie IX, dans les derniers jours de janvier, m'écrit :

Le Saint-Père a daigné m'accorder une très-longue audience privée; il est entré dans les plus grandes particularités sur les hommes et sur les choses. Après Dieu, Pie IX a les yeux tournés vers la France laquelle seule peut, à son avis, assurer l'Europe sur une base viable, mais le St-Père tremble des retards que met la France à se donner une assiette définitive. Parmi tant de causes de tristesse, il avait été heureux de la part que la France avait prise à l'heureuse solution de l'affaire des arméniens, et il me disait avec son bonheur ordinaire d'expressions, qu'elle avait fini par réussir parce qu'elle avait, une bonne fois, voulu vouloir et qu'elle pourrait toujours ce qu'elle voudrait fermement. — (Je vous ai fait connaître, hier, que le sultan était revenu sur la solution donnée à l'affaire des arméniens, ce qui aura fait grande peine au St-Père). —

Pie IX est, à Rome, de tous le plus calme et le plus clairvoyant, son état de santé et la sérénité de son esprit sont véritablement prodigieux, et je n'ai pu m'empêcher de lui dire que toutes les fois que l'on a le bonheur de le revoir, on assiste à un spectacle surnaturel dans lequel on ne peut s'empêcher de contempler la main de la Providence.

J'ai trouvé moins bien le cardinal Antonelli; il n'est pas allié et travaille comme à l'ordinaire; mais la goutte le tourmente et il a l'air souffrant.

Rome est une ville ruinée. Sa vie naturelle a cessé, et elle ne peut en avoir d'autre; le gouvernement lui-même se traîne là, comme ailleurs, sans but, sans avenir, sans âme, sentant la grande faute qu'il a commise en se jetant dans cette impasse, d'où il ne peut sortir que par une catastrophe.

Parmi les nouveaux maires révoqués, on remarque celui de Versailles, M. Rameau, le député de la gauche.

Le gouvernement vient de prendre une excellente mesure en décrétant le rétablissement de la commission d'examen des ouvrages dramatiques.

Le théâtre était devenu depuis le 4 septembre, une propagande de débauche, mais il ne suffit pas de censurer les pièces immorales, il faut encore surveiller l'exécution sur la scène, car l'empire tolérât des exhibitions, des attitudes et des gestes qui remplaçaient les obscénités supprimées par la censure.

P. S. — Le duc de Broglie doit être entendu, demain, par la commission des lois constitutionnelles pour faire connaître l'opinion du gouvernement sur la question de l'élection à deux degrés.

Les députés de la gauche démentent qu'ils doivent retirer leur interpellation sur la circulaire du duc de Broglie.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mardi 3 février.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

A l'occasion du procès-verbal, M. Lockroy déclare qu'il a eu tort de parler de classes et qu'il a voulu parler des efforts tendant à reconstruire les classes.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que les paroles qui ont motivé un rappel à l'ordre ne doivent pas disparaître du compte-rendu officiel.

Le procès-verbal est adopté.

M. LOCKROY, répondant à M. le comte Rampon, proteste contre le désaveu que ce député lui a infligé.

M. LE PRÉSIDENT maintient la légitimité du rappel à l'ordre infligé à M. Lockroy.

M. RAMPON déclare qu'il n'a rien à rétracter.

L'incident est clos.

L'assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

Sur l'article 1er, M. Pascal Duprat développe un contre-projet portant qu'à partir du 1er janvier il sera perçu une taxe de un pour mille sur tous les capitaux mobiliers et immobiliers.

L'orateur s'attache à démontrer que cet impôt remplacerait avantageusement tous ceux qui sont proposés et qu'il permettrait de faire face aux besoins financiers sans entraver le travail national.

M. WOLOWSKI combat la proposition de M. Pascal Duprat.

L'orateur déclare que l'impôt du capital porterait un coup fatal à la production et constituerait une inégalité flagrante, tous les capitaux n'étant pas également productifs.

M. FLOTARD combat aussi la proposition de M. Pascal Duprat.

Le contre-projet est mis aux voix et rejeté. Les membres de l'extrême gauche ont seuls voté pour.

M. MAURICE-ROUVIER s'élève contre les impôts indirects, dont la perception lui semble trop dispendieuse.

L'orateur propose de substituer aux nouveaux impôts projetés un impôt sur le revenu, qui serait un remède contre le socialisme.

La prise en considération du contre-projet Rouvier est mise aux voix et repoussée.

M. ROUVIER propose un impôt sur le sel et un impôt de 1/10 sur le revenu.

L'orateur déclare que le parti conservateur doit se mettre à la tête des réformes libérales et utiles pour ne pas être débordé.

M. BENOIST d'AZY, rapporteur de la commission du budget, combat l'amendement Rouvier, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

M. WOLOWSKI demande que l'assemblée

la question de l'impôt sur le revenu soit renvoyé au budget de 1875.

Le renvoi de la proposition Rouvier à une commission spéciale, demandé par M. Rouvier lui-même, n'est pas ordonné.

M. ROUVIER retire son contre-projet.

La séance est levée à 5 h. 35.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

APPLICATION DE LA PHOTOGRAPHIE A LA FABRICATION DE LA DENTELLE. — La photographie a été appliquée dernièrement par MM. Window et Grova, à Londres, à la reproduction de la vieille dentelle. Les auteurs ont reproduit ainsi plus de cent vingt dentelles anciennes de différents dessins, les ont imprimées à l'aide d'un des procédés permanents, et les ont réunies en album qu'ils livrent au public au prix de 18 fr., ou séparément sur des cartes à 1 fr. 80 la pièce. Si nous l'avons bien compris, ce travail sera d'une grande utilité aux personnes qui fabriquent ou qui travaillent la dentelle, car les illustrations photographiques font connaître le procédé suivi pour obtenir l'un ou l'autre de ces dessins. Les épreuves sont montées sur lin.

ÉTRANGER

Suisse. — Vainqueurs des nouvelles de la tyrannie bernoise dans le Jura. Nous les livrons avec douleur à nos lecteurs. Ces nouvelles sont extraites du *Pays*, de Porrentruy :

Nous sommes en pleine terreur. L'incarcération de M. le curé de Porrentruy, accomplie dans les conditions de violence et de ruse que l'on sait, était, paraît-il, le signal d'une arrestation générale.

Samedi, dimanche et lundi, le Jura a été sillonné en tout sens par des émissaires chargés de saisir nos prêtres au collet. Dans notre seul district, plus de dix curés devaient être arrêtés.

Des gendarmes ont visité Faby, Chavenez, Bressaucourt, Cornet, Fontenais, Montigney, Chamaille et tant d'autres communes sur lesquelles nous n'avons point encore de nouvelles positives. Tous les curés de ces villages étaient à leur poste; mais tous, gardés par la sollicitude inépuisable de leurs paroissiens, ont pu s'échapper des mains hostiles de ceux dont on guettait l'arrivée.

Dans quelques villages, il s'est passé des traits de courage sublime que la discrétion seule nous oblige de taire à nos lecteurs; il y a des gens qui profiteraient de nos paroles; on sait comment!

On ne saurait croire avec quel arbitraire et quelle astuce nos ennemis ont procédé. Ici, le gendarme s'est présenté le sourire aux lèvres, l'œil serein, comme en ami.

Pour mieux tromper, il y en a qui déclarent vouloir simplement faire signer par le curé un papier dont ils étaient porteurs.

Les cinq agents se partagèrent les divers points du village, puis s'avancèrent comme des chiens à la piste, chacun de son côté, ils se rencontrèrent subitement autour du presbytère pour le corner. A Fontenais, on a envahi la cure la veille d'une première communion, au moment donc où l'on s'y attendait le moins, dans l'intention sans doute d'empêcher une trentaine de jeunes enfants de recevoir, une fois encore, le Dieu dont ils vont avoir si besoin!

A Faby, on ne craignit pas de s'emparer d'un vieillard de quatre-vingts ans, qui compte cinquante-trois années de prêtrise. Par un artifice très innocent, et sans qu'aucune violence ait été commise, les hommes du village l'ont soustrait à la cruauté des ravisseurs, en le portant dans leurs bras presque jusqu'à la frontière française, qui n'est pas éloignée. Pour cet acte d'héroïque attachement à un vieillard malade, qui aurait certainement succombé, au moins de quinze jours, aux rigueurs de la prison, Faby, en punition, est occupé depuis avant-hier, Vandelincourt l'est également. Ya-t-il eu des troubles? Non, une maison y a brûlé et le propriétaire, ami du schisme, ayant prétendu que la malveillance n'était peut-être pas étrangère à ce sinistre, M. Frot a rempli le village de carabines.

En attendant qu'ils partent, des bruits d'un tout autre genre ayant cours obstinément, l'autorité a dû incarcérer ce propriétaire et sa famille, soupçonnés d'avoir été malveillants, les tout premiers, à l'endroit de leur maison.

Voilà où nous en sommes dans le Jura catholique le 28 janvier 1874.

Depuis près de quinze jours, les journaux de Berne nous prophétisaient une guerre à mort.

On écrit de la vallée de Delémont au même journal :

La traque aux curés est ouverte dans notre district depuis vendredi passé. Ce jour-là, tous les gendarmes du district, renforcés de ceux de l'ancien canton, s'étaient mis en route pour opérer une arrestation presque générale du clergé.

La police se présentait presque en même temps aux cures de Pleigne, de Soyhières, de Courroux et de Vicques, et l'on dit que des mandats d'arrêt étaient lancés contre plusieurs curés.

La classe n'a toutefois pas été bonne; les curés, prévenus à temps du coup qui allait les atteindre ou momentanément absents, ont tous réussi à se mettre en sûreté.

La police n'a pas été découragée par l'insuccès de la première tentative. Pendant la nuit suivante, les curés ont été surveillés par la police, et vers minuit de nouvelles perquisitions ont été faites. Mais, d'un autre côté, la surveillance avait été plus active encore, et la seconde tentative est demeurée aussi infructueuse que la première.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Une fille du nom de Maria Quobst, d'origine anglaise, se présentait il y a trois jours à l'école des Sœurs de la Sagesse, rue Blanchemaille, se disant piqurière, et demandant du travail; pour mieux réussir, elle fit aux bonnes sœurs un touchant tableau de sa pauvreté; on lui confia une pièce d'étoffe de 100 mètres. — Aujourd'hui, les sœurs ayant entendu dire que Maria Quobst était sur le point de quitter Roubaix, lui ont fait demander la pièce d'étoffe; mais il était trop tard; Maria Quobst était déjà partie, emportant 80 mètres de la pièce.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Une fille du nom de Maria Quobst, d'origine anglaise, se présentait il y a trois jours à l'école des Sœurs de la Sagesse, rue Blanchemaille, se disant piqurière, et demandant du travail; pour mieux réussir, elle fit aux bonnes sœurs un touchant tableau de sa pauvreté; on lui confia une pièce d'étoffe de 100 mètres. — Aujourd'hui, les sœurs ayant entendu dire que Maria Quobst était sur le point de quitter Roubaix, lui ont fait demander la pièce d'étoffe; mais il était trop tard; Maria Quobst était déjà partie, emportant 80 mètres de la pièce.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Une fille du nom de Maria Quobst, d'origine anglaise, se présentait il y a trois jours à l'école des Sœurs de la Sagesse, rue Blanchemaille, se disant piqurière, et demandant du travail; pour mieux réussir, elle fit aux bonnes sœurs un touchant tableau de sa pauvreté; on lui confia une pièce d'étoffe de 100 mètres. — Aujourd'hui, les sœurs ayant entendu dire que Maria Quobst était sur le point de quitter Roubaix, lui ont fait demander la pièce d'étoffe; mais il était trop tard; Maria Quobst était déjà partie, emportant 80 mètres de la pièce.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Une fille du nom de Maria Quobst, d'origine anglaise, se présentait il y a trois jours à l'école des Sœurs de la Sagesse, rue Blanchemaille, se disant piqurière, et demandant du travail; pour mieux réussir, elle fit aux bonnes sœurs un touchant tableau de sa pauvreté; on lui confia une pièce d'étoffe de 100 mètres. — Aujourd'hui, les sœurs ayant entendu dire que Maria Quobst était sur le point de quitter Roubaix, lui ont fait demander la pièce d'étoffe; mais il était trop tard; Maria Quobst était déjà partie, emportant 80 mètres de la pièce.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Au moment où les réserves vont être appelées sous les drapeaux, où dans ce but l'on prépare au ministère l'organisation de nos subdivisions régionales et de nos dépôts de recrutement, il importe de donner la plus grande publicité aux dispositions et obligations imposées par la loi, pour éviter des retards fâcheux non-seulement pour l'Etat, mais encore pour les jeunes gens.

En effet, il a été reconnu que bien des jeunes gens changeaient de domicile sans en prévenir l'autorité compétente. Nous ne saurions donc trop les prévenir que, d'après la loi, s'ils veulent changer de domicile, ils sont tenus d'en faire la déclaration à la mairie de la commune qu'ils quittent. Cette déclaration, du reste, peut être faite soit par eux-mêmes, soit par un membre de leur famille.

Ils doivent, en outre, faire la même déclaration au maire du lieu où ils veulent s'établir, où, s'ils sont allés se fixer à l'étranger, à l'agence consulaire de France. S'ils ne remplissent pas ces conditions, ils peuvent être déferés aux tribunaux ordinaires et punis d'une amende de 10 francs à 200 francs, et d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En outre, les militaires de la disponibilité ou de la réserve de l'armée active doivent, s'ils changent de domicile ou de résidence, soumettre leur titre au visa de la brigade de gendarmerie de la localité qu'ils quittent, et lorsqu'ils ne sortent pas du territoire français, à celui du commandant de la brigade du lieu où ils viennent s'établir.

Cette disposition est applicable naturellement aux anciens gardes mobiles des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870, ainsi qu'aux jeunes gens de la classe de 1871 qui n'ont pas fait partie du contingent appelé sous les drapeaux.

Seulement, comme ces jeunes gens n'ont pas reçu de titre de passage dans la réserve, ils devront se procurer d'un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement et constatant leur position. S'ils changent de résidence, ils doivent en référer à la gendarmerie et réclamer leur visa.

Les jeunes gens maintenus dans leurs foyers par les Conseils de révision, comme soutiens de famille, doivent réclamer leur certificat au préfet et exécuter les mêmes prescriptions.

Ces exigences multiples devront donc à l'avenir être bien connues de tous les inscrits; car il importe de faciliter l'œuvre du gouvernement, au moment de la mobilisation ou de l'appel des réserves. Mais, en tous cas, ces devoirs nombreux démontrent la nécessité d'organiser aussi rapidement que possible les dépôts d'instruction et de recrutement, c'est-à-dire les chefs-lieux des subdivisions territoriales. Ce jour-là seulement il sera permis d'entrevoir l'application des principes élémentaires de la nouvelle loi de recrutement.

Pour les volontaires d'un an de 1874, les prescriptions restent les mêmes qu'en 1873.

De même pour les volontaires qui ont contracté des engagements volontaires de plus de cinq années, le ministre a décidé qu'ils seront versés d'office dans la réserve à l'expiration de leur cinquième année de service actif. Quant à ceux qui ne voudraient pas profiter de cette disposition, ils seraient admis à contracter des rengagements qui leur donneraient droit à la haute paye accordée par le décret du 30 novembre 1872 (art. 25).

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public que les cours d'anglais, momentanément interrompus pour réparations au local, seront repris à partir du 5 courant.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Une fille du nom de Maria Quobst, d'origine anglaise, se présentait il y a trois jours à l'école des Sœurs de la Sagesse, rue Blanchemaille, se disant piqurière, et demandant du travail; pour mieux réussir, elle fit aux bonnes sœurs un touchant tableau de sa pauvreté; on lui confia une pièce d'étoffe de 100 mètres. — Aujourd'hui, les sœurs ayant entendu dire que Maria Quobst était sur le point de quitter Roubaix, lui ont fait demander la pièce d'étoffe; mais il était trop tard; Maria Quobst était déjà partie, emportant 80 mètres de la pièce.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Une fille du nom de Maria Quobst, d'origine anglaise, se présentait il y a trois jours à l'école des Sœurs de la Sagesse, rue Blanchemaille, se disant piqurière, et demandant du travail; pour mieux réussir, elle fit aux bonnes sœurs un touchant tableau de sa pauvreté; on lui confia une pièce d'étoffe de 100 mètres. — Aujourd'hui, les sœurs ayant entendu dire que Maria Quobst était sur le point de quitter Roubaix, lui ont fait demander la pièce d'étoffe; mais il était trop tard; Maria Quobst était déjà partie, emportant 80 mètres de la pièce.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Une fille du nom de Maria Quobst, d'origine anglaise, se présentait il y a trois jours à l'école des Sœurs de la Sagesse, rue Blanchemaille, se disant piqurière, et demandant du travail; pour mieux réussir, elle fit aux bonnes sœurs un touchant tableau de sa pauvreté; on lui confia une pièce d'étoffe de 100 mètres. — Aujourd'hui, les sœurs ayant entendu dire que Maria Quobst était sur le point de quitter Roubaix, lui ont fait demander la pièce d'étoffe; mais il était trop tard; Maria Quobst était déjà partie, emportant 80 mètres de la pièce.

Est-ce que l'affaire du Bois de Boulogne menacerait, après si longtemps, d'avoir une suite? demande le *Mémorial de Lille*.

Des témoins ayant comparu dans la première procédure, viennent, nous dit-on, d'être rappelés par M. le juge d'instruction. Et quoique cette nouvelle nous soit donnée de source pour nous très sûre, nous ne la donnons, tant elle est grave, que sous les plus expresses réserves.

Nous tiendrons, du reste, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant de la question.

Le *Libéral*, journal républicain de Cambrai, dément le bruit accueilli par la *Gazette*, de la démission de M. Parsy, maire de cette ville.

Vers cinq heures, hier soir, la voiture d'un boulanger renversé, rue Dacrème, un enfant de huit ans; les roues de la voiture lui ont passé sur les jambes. M. Denis, médecin, qui a donné les premiers soins à cet enfant, a déclaré les blessures peu graves.

Police correctionnelle du 3 janvier. Voici le résumé des principales affaires qui ont occupé cette audience :

Jean Wildeman a administré une mémorable raclée à un de ses camarades de logement à Tourcoing. Cet exploit lui vaut quinze jours de prison.

Odélie Hayat a dérobé à Roubaix, une montre et plusieurs objets mobiliers, au préjudice d'un ouvrier. — Six mois de prison par défaut.

Au tour des ivrognes maintenant. Henri Laurent, ouvrier ajusteur, dans une rixe au cabaret, a frappé son adversaire avec un pot d'étain et lui a fait à la tête une blessure grave. — Deux mois de prison et 25 francs d'amende.

Un fraudeur de profession, Henri Nœcq, ayant fait partie des bandes de Delannoy jeune, a pris part à un fait de contrebande en réunion de plusieurs personnes. — Il est condamné à six mois de prison et, solidairement avec ses complices, à une amende de 13,375 fr., pour laquelle la contrainte est fixée à deux ans.

Marianne Vallée, reçue dans la maison d'un petit commerçant pour soigner un enfant, a profité de la confiance qu'elle inspirait pour dérober des sommes qui, additionnées, montent à 1,500 fr. Ses parents ont, sur cette somme, remboursé 900 fr. Divers indices avaient donné l'éveil et un agent de la sûreté, embusqué dans la maison, l'a prise en flagrant délit. Marianne convient d'avoir dérobé 200 fr., mais elle nie tout le reste. Ce qui ne l'empêche pas de se voir envoyer pour treize mois dans une maison centrale.

Société des Bains et Lavoires publiques de Roubaix. Voici les numéros des actions sortis, au tirage du 2 février 1874 :

231	380	98	607	214	639	609	449
313	7	671	636	311	525	425	52
290	404	319	288	75	681.		

Les porteurs sont priés d'en toucher le montant chez le gérant, rue de Lannoy, 161.

COUR D'ASSISES DU NORD. Présidence de M. Daunoy, conseiller.

Ministère public : M. Mascoux, substitut du procureur-général.

Audience du 2 février. Vol qualifié. — L'accusé est le nommé Emile Dupuis, âgé de 27 ans, ouvrier peintre à Valenciennes.

Dans la nuit du 4 au 5 janvier, Dupuis pénétra, en brisant un carreau de vitre et en escaladant la fenêtre, dans la maison du sieur Pothier, ouvrier mineur à Bruay.

Au moyen de tenailles, il fit sauter un tiroir dans lequel il prit une somme de 150 fr. et une montre en argent.

Dupuis avoue son crime, mais il prétend avoir enlevé seulement une somme de 18 fr. Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, Dupuis est condamné à cinq ans de travaux forcés.

Défenseur, M. Flinaux. Vol qualifié. — L'accusé est le nommé Louis Demazière, fileur, né à Mameuil, le 13 mai 1846, et demeurant actuellement à Roubaix.

Le 11 octobre dernier, les époux Masquellier, marchands à Roubaix, s'aperçurent qu'ils avaient été pendant la nuit victimes d'un vol. Des malfaiteurs s'étaient introduits dans la cour de leur maison en franchissant deux murs de clôture; puis en brisant un carreau de vitre, ils avaient fait voler l'épave de la fenêtre et pénétré dans le magasin.

Les époux Masquellier constatèrent la disparition d'une certaine quantité de toile d'une valeur de 800 francs. Aucun bruit n'avait été entendu, mais vers quatre heures du matin des bruits d'embusqués dans le voisinage avaient vu passer deux individus dont l'un était chargé d'un lourd ballot.

Ils se précipitèrent sur les malfaiteurs; une lutte corps à corps ne tarda pas à s'engager, les voleurs abandonnèrent leur fardeau et prirent la fuite. Dans les objets abandonnés on ne tarda pas à reconnaître la toile enlevée aux époux Masquellier.

Quelques jours après, à dix heures du soir, Demazière entra chez la dame Delrue, de Roubaix, faisant choix d'une certaine quantité de marchandises, et se sauvait sans les payer.

Il s'était encore présenté dans un autre magasin de la même ville et y avait fait une commande assez importante dans des circonstances qui semblaient révéler de sa part des intentions frauduleuses.

Demazière ne tarda pas à être arrêté et l'on acquit par la reconnaissance formelle des douaniers qu'il était l'un des auteurs du vol commis chez les époux Masquellier. D'ailleurs, ses antécédents sont mauvais; il nie énergiquement le vol qui est reproché.

Déclaré coupable sans circonstances atténuantes, la cour le condamne à dix ans de travaux forcés.

Défenseur, M. Georges Allart.

Tribunal Correctionnel de Lille. Audience du 2 février.

Présidence de M. Parenty. — Ministère public, M. Tournier, substitut.

Fausse vignette. Les débats de l'affaire de fausse vignette ont continué aujourd'hui.

Quand on se présente au bureau de la police de Valenciennes, on est prié de se présenter au bureau de la police de Valenciennes.

Le jugement sera rendu lundi.

(Propagateur.)

MESSE SOLENNELLE. La chorale de Notre-Dame chantera, le jeudi 5 courant à 9 heures précises, une Messe Solennelle, pour le repos de l'âme de M. PIERRE HOOFMAN, ancien membre de la société.

Les amis de sa famille ainsi que les membres honoraires sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à y assister.

Faits Divers

LES DRAMES DE LA MISÈRE. — Un malheureux décrétoit, vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités, sans autres ressources pour traîner son affreuse existence que les faibles secours que, de loin en loin, lui accordait la charité publique, ou bien, à son défaut, la pitié de quelque voisin compatissant, et presque aussi pauvre que lui, cet homme, disons-nous, succombant à la plus poignante des infortunes, vient d'être trouvé mort épuisé par le besoin, dans l'horrible taudis qui lui servait de gîte, rue St-Pierre, en plein Bruzelles. Son corps, recouvert de quelques sordides lambeaux, de vêtements, de haillons indescritibles, était rongé par la vermine.

Invoité à diverses reprises à se laisser transporter à l'hôpital, il s'y était refusé obstinément, témoignant pour cet acte du malade pauvre une invincible rép